



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 80185

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en œuvre du plan numérique pour l'éducation dans le département de la Guyane. Le 7 mai dernier, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un plan numérique pour l'éducation généralisé à partir de la rentrée 2016 et dont l'objectif est de doter 70 % des élèves de primaire et de collège d'équipements mobiles et de ressources numériques à l'horizon 2020. Elle se réjouit de cette annonce qui répond à une forte attente quant au développement du numérique dans ce département et elle se félicite que le Gouvernement ait fait de cette question une priorité. Elle tient à rappeler cependant que la couverture numérique est très inégalitaire sur l'ensemble du territoire guyanais et précise qu'actuellement, la couverture réseau se limite au littoral. En effet, près de 40 000 Guyanais, qui vivent majoritairement dans l'intérieur de la Guyane, se trouvent *de facto* privés d'accès au numérique. À ce titre, une sollicitation par question écrite avait déjà été adressée en novembre 2014 et n'a obtenu aucune réponse. Ce plan numérique pour l'éducation constitue une chance d'égalité réelle pour l'accès au numérique. Elle souhaiterait ainsi savoir comment le plan collège numérique entend répondre, dans sa mise en œuvre, à l'inégale couverture numérique du territoire guyanais.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80185

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3867

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)